



Traité Maasser Chéni

Michna 1 - Chapitre 5

כָּרֶם רְבָעִי, מְצִינִין אוֹתוֹ בְּקוֹזְזוֹת אֶדְמָה.
וְשֵׁל עֶרְלָה בְּחֶרְסִית.
וְשֵׁל קְבָרוֹת בְּסִיד,
וּמַמָּחָה וְשׁוּפָן.
אָמַר רַבִּן שְׁמַעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל:
בְּמָה דְּבָרִים אָמוּרִים? בְּשִׁבְיעִית.
וְהַצְנוּעִים מְנִיחִין אֶת הַמַּעוֹת וְאוֹמְרִים:
כָּל הַנִּלְקָט מִזֶּה, יִהְיֶה מְחֻלָּל עַל הַמַּעוֹת הָאֵלֶּה:

Le vignoble de la quatrième année [de sa plantation] doit être marqué par des mottes de terre ; [les arbres de] 'orla, par de la terre glaise ; les tombes par de la chaux éteinte que l'on verse. Rabban Chimon ben Gamliel à dit : dans quel cas faut-il appliquer cette prescription ? Dans la septième [année] ; mais les humbles déposent l'argent et disent : 'que tout ce qui sera cueilli de cette [plantation] soit rendu profane par cet argent'.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions